



Ville d'Yvetot – Service des Sports

APPEL À PROJET : Cahier des Charges Année 2022

1. Préambule

L'organisation des jeux olympiques 2024 à Paris constitue une occasion de conforter l'action des clubs sportifs yvetotais et leurs liens avec le territoire.

La Ville d'Yvetot a été labellisée Terre de Jeux en 2019 dans l'objectif de s'associer à la dynamique nationale autour de cette grande fête du sport et de valoriser le monde sportif yvetotais.

La municipalité a décidé de s'engager sur les trois années à venir pour permettre aux habitants du territoire de profiter de ces jeux et des valeurs qu'ils véhiculent.

Les grands objectifs du projet de la Ville pour la période 2022 - 2024 sont :

- a - la santé
- b - l'attractivité / l'animation
- c - l'économie / l'emploi
- d - les solidarités / les handicaps
- e - la culture
- f - la performance / la vie des clubs

Afin d'encourager l'émergence de nouveaux projets et d'apporter son soutien aux clubs sportifs, la Ville a décidé de participer financièrement à des actions fléchées. Ainsi, un budget sera alloué aux associations sous forme d'appels à projets. Chaque année, 3 projets seront financés à hauteur de 2 000€ chacun, selon les thématiques suivantes :

- 2022 : sport – santé, solidarité, handicap
- 2023 : attractivité, animation, économie, emploi
- 2024 : performance, sport de haut niveau, vie des clubs

2. Critères d'éligibilité pour les projets 2022 :

Cet appel à projet est destiné aux associations sportives yvetotaises.

Seront encouragées les actions :

- a - à destination du grand public : les projets incluant les publics non-licenciés ou non-pratiquants seront prioritaires ;
- b - favorisant la pratique des activités sportives dans un but de santé et de bien être et plus particulièrement les actions ciblant la prévention de l'obésité, des conduites dopantes, des pathologies chroniques ou en rémission, des addictions ;
- c - à caractère récurrent ou susceptibles de devenir pérennes sur les années suivantes et qui pourraient s'autofinancer par la suite ;
- d - faisant appel à des partenariats extérieurs en lien avec les professionnels de santé, du social ou du secteur médico-social.

3. L'échéancier :

A. Envoi des appels à projets / mise en ligne : 7 février 2022

B. Date de retour des projets : 28 avril 2022

C. Étude des projets par le jury* : à partir du 2 mai 2022

D. Annonce des projets retenus : 5 juin 2022

E. Début des actions au plus tard : 1^{er} septembre 2022 / Fin des actions : 31 mars 2023 au plus tard

* : le jury sera composé de l'adjoint au maire en charge des sports, du conseiller municipal délégué aux associations sportives, d'un conseiller municipal de l'opposition invité par l'adjoint au maire en charge des sports, du directeur du service des sports ou de son représentant, de la directrice du C.C.A.S. ou de son représentant, et d'un professeur d'Éducation Physique et Sportive exerçant sur la commune.

4. Bilan / évaluation

Suite à l'action, les clubs et le service des sports travailleront à une évaluation, et ce au plus tard un mois après la fin de l'action. Celle-ci sera rendue publique.